



# **PROCES-VERBAL N° 1**

## **Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.**

---

**Réunion du : Mardi 10 septembre 2019.**

---

**Présidence :** M. Jean-Luc AIROLA

---

**Présent(s) :** Madame GARDELLA Sandra (V.Conf.); Messieurs PROFIZI Patrick; PONZEVERA Antoine(V.Conf.); PETTINATO José (V.Conf.); BASTIANI Ange.

---

**Absent(s) :**

---

**Excusé(s) :** M. Jean-Pascal TADDEI et M. Pierre MARIOTTI.

---

**Assiste(nt) :**

## **1- Demande de classement d'un éclairage**

### **BORGO – COMPLEXE SPORTIF 1 – NNI 200420101**

Courrier de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS), du 1/08/2019, concernant la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 (LED) et sachant que l'éclairage de cette installation était classé en niveau E4 jusqu'au 19/07/2019.

La CFTIS émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E3 sous réserve que les résultats photométriques in situ soient conformes.

Elle demande la transmission de la demande de classement avec les relevés in situ et les documents portés à l'imprimé au plus tôt à la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS).

La CRTIS a effectuée les relevés photométriques in situ, à la date du 19/08/2019, et les transmet à la CFTIS en émettant un avis favorable.

## **2- Demande de classement fédéral d'une installation sportive**

### **LUCCIANA – STADE CHARLES GALETTI 1 – NNI 201480101**

Courrier de la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (CFTIS), du 4/08/2019, concernant la demande de classement fédéral d'une installation sportive au niveau 3 et sachant cette installation est classée en Niveau 4 jusqu'au 19/03/2029.

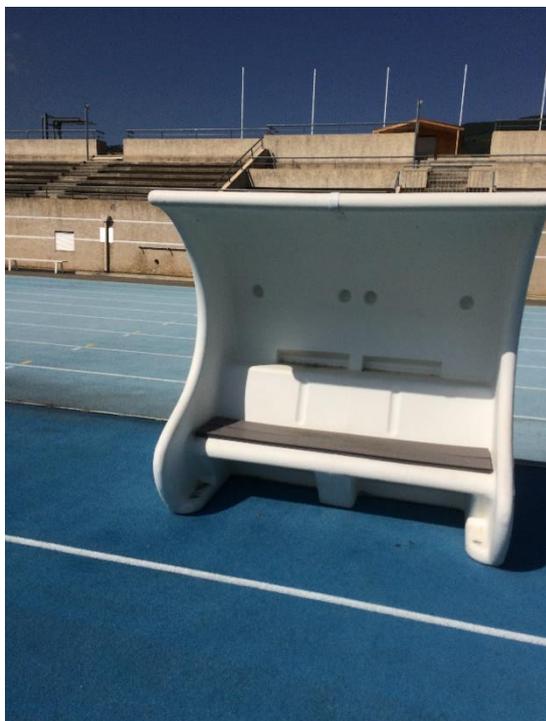
La C.F.T.I.S. maintient un classement en Niveau 4 jusqu'au 19/03/2029 dans l'attente de la mise en conformité des points évoqués ci-dessous avec photos à l'appui transmises par la C.R.T.I.S. Corse et de l'envoi des documents demandés. Dès réception des photos, elle sera en mesure de se prononcer sur un classement en Niveau 3.

#### **Concernant les documents administratifs obligatoires (Chapitre 5.1):**

Dernier procès-verbal de la commission de sécurité

#### **Concernant les bancs de touche (article 1.2.4) :**

Les bancs de touche (équipes et officiels) ont été changés et le traçage de la zone technique est conforme (distance entre la ligne de touche et la zone technique supérieure à 1m et la distance entre le banc de touche et la zone technique supérieure à 1m).



Banc de touche officiels



Banc de touche équipes



Banc de touche avec zone technique

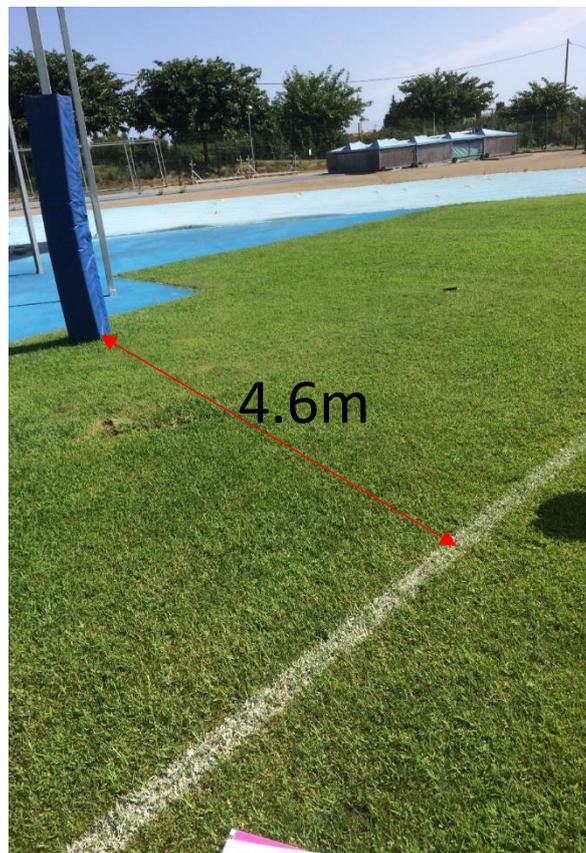
### Concernant les zones de dégagement (article 1.1.7) :

Situé dans la zone de dégagement, les cadres en inox entourant les fosses de saut (longueur et triple saut) sont réparés et protégés par une plaque de caoutchouc recouverte par une plaque de gazon synthétique.



Dans un angle du stade, la cage de lancer du marteau a été démontée partiellement afin d'avoir une distance supérieure à 2,5 m avec la ligne de but (distance actuelle 4,6 m) et maintien de la protection en mousse sur le châssis métallique.





### Concernant les buts, filets, fanions (article 1.2.1) :

Les filets sont maintenus par 3 perches



peintes en couleur sombre.

La vérification lors de la visite permet de constater que l'on a bien une hauteur réglementaire de 2,44 m sous la barre transversale pour les 2 buts. Les fixations des filets sont également refaites.



### Concernant l'espace médical (article 1.3.6)

Le projet a été réalisé avec les locaux suivants :

- Un nouveau vestiaire arbitres de 14.6 m<sup>2</sup> comportant des sièges et des portes manteaux pour 4 personnes, une table, une douche, un lavabo avec mélangeur eau chaude et froide avec miroir et un bloc sanitaire commun avec le local délégué.

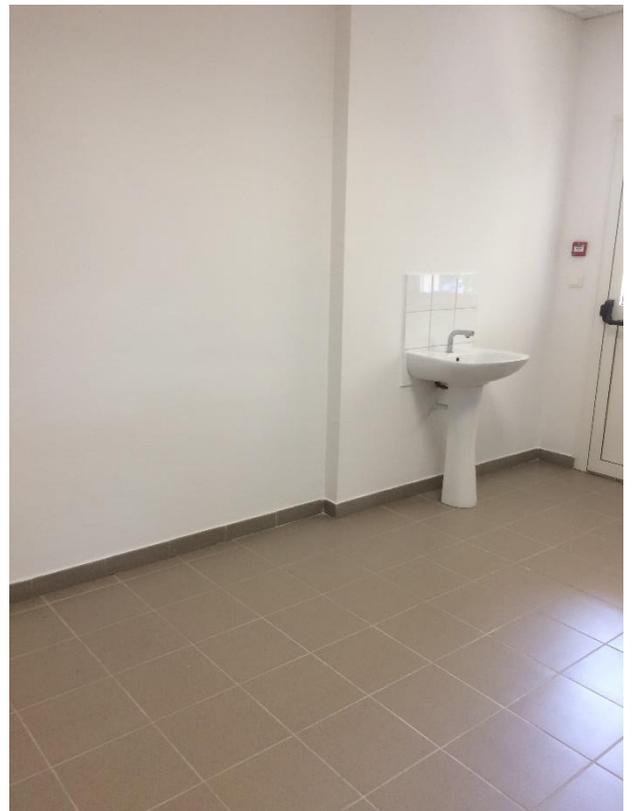




- Un nouveau local délégués de 15.3 m<sup>2</sup> comportant des sièges pour 4 personnes, une table et un bloc sanitaire commun avec le local arbitres. Ce local est situé en face du vestiaire arbitres.



- Un espace médical pour joueurs et officiels de 15.6 m<sup>2</sup> situé à coté du vestiaire arbitres qui doit être équipé du matériel de première urgence dans les meilleurs délais.



## **CONCLUSIONS**

Les différentes recommandations et remises à niveaux prônées par la C.F.T.I.S, suite à la visite de M. Guy André, ont bien été mise en place. La CRTIS a effectuée une visite des installations, à la date du 21/08/2019, émet un avis favorable pour un classement des installations de Niveau 3.

### **3- Demande de classement fédéral d'une installation sportive**

**VEZZANI - STADE COMMUNAL JOSEPH CHIARELLI – NNI203470101**

Courrier de la mairie de VEZZANI, du 12/08/2019, concernant la demande de classement fédéral d'une installation sportive de niveau 5 afin de pouvoir y effectuer des matchs de compétition de régionale 3 pour le club de l'A.S d'ANTISANTI.

La CRTIS a effectuée une visite de ces installations, à la date du 26/08/2019, et émet un avis favorable pour un classement au niveau 5 (pelouse naturelle).

### **4- Demande de classement fédéral d'une installation sportive et d'un éclairage**

**PORTO-VECCHIO – STADE CLAUDE PAPI – NNI 202470101**  
**PORTO-VECCHIO – COMPLEXE DU PRUNELLO – NNI 202470201**

Courrier de la mairie de PORTO-VECCHIO, du 29/08/2019, concernant la demande de classement fédéral d'une installation sportive de niveau 4 et de classement d'un éclairage de niveau E5 pour le stade CLAUDE PAPI. Demande concernant le classement d'un éclairage de niveau E4 pour le complexe du PRUNELLO.

La CRTIS planifie une visite de ces installations, à la date du 23/09/2019.

### **5- Demande de classement fédéral d'une installation sportive**

**STADES N'AYANT PLUS DE CLASSEMENT**

La commission, après avoir fait un bilan sur le classement fédéral des installations sportives, établie une liste des installations dont la date de validité est caduque et envoie un courrier aux instances compétentes afin de procéder à une visite de classement dans les meilleurs délais.

**BIGUGLIA - stade Paul Tamburini 2 - numéro NNI 200370202**

**BOCOGNANO - stade municipal de Bocognano - numéro NNI 200400101**

**CALVI - stade Faustin Bartoli - numéro NNI 200500101**

**SAN NICOLAO - stade Jean Olivesi 1- numéro NNI 203130101**

**PONTE-LECCIA - stade Antoine Martin Colombani - numéro NNI 201690101**

**PROPRIANO – Stade Jean ISTRIA - numéro NNI 202490102**

**SAINTE-LUCIE-DE-PORTO-VECCHIO – stade Sainte Lucie de Porto-Vecchio, numéro NNI 203620101**

**SANTA-REPARATA - stade Antoine Savelli 1 - numéro NNI 203160101**

**SARTENE - stade Dominique COLONNA - numéro NNI 202720101**